

Lundi 25 novembre 2019

## **Compte rendu du rendez-vous entre AGIV et Fatah Aggoune (F.A.), maire-adjoint en charge de l'écologie urbaine et de l'espace public**

### **Personnes présentes :**

- pour la Mairie : F. Aggoune (maire adjoint), A.Foltyn (directrice du service environnement, espaces publics)
- pour AGIV : B. Ducos, S. Krief, D. Grézillier, S. Gaglione, V. Clerc, J. Léorat et D. Rivier.
- pour MVSLP (partenaire de OCBO) : G. Soubriillard

### **Objectifs de la réunion**

Depuis novembre 2017, l'association AGIV a formalisé le projet OCBO qu'elle promeut sur environ 600 m<sup>2</sup> de terrain en friche sur l'îlot Paix-Reims et propriété communale depuis de nombreuses années. Le projet (décrit par ailleurs sur <https://www.ilotvertgentilly.com/observatoire-biodiversite> ) est une conséquence indirecte de la participation de Gentilly au concours de la Métropole du grand Paris en 2016. Il concerne initialement deux parcelles adjacentes traversant l'îlot (49 et 45), sur une trame verte d'intérêt régional identifiée et formalisée dans le PLU-PADD de 2008.

La mairie soutient le projet (courriers de Mme la Maire des 14 mai et 16 septembre 2019) de mettre la parcelle 49 à disposition du projet moyennant une convention en cours de discussion. La mairie réserve sa position sur la parcelle 45 dans l'idée qu'elle pourrait être utile à un projet d'aménagement de l'îlot.

La concertation citoyenne sur cet aménagement est bloquée depuis le 26 novembre 2018 (date de la 1<sup>ère</sup> réunion de concertation) dans l'attente d'une charte qui avait été annoncée par les services municipaux.

### **Visite de la parcelle 49**

A partir de 16h, la visite sur le terrain, qui avait été demandée à plusieurs reprises par AGIV, a débuté par la recherche de la clé du portail... Un échange a permis de confirmer à Mr Aggoune que AGIV n'avait jamais eu ni demandé la clé du portail de la parcelle 49. Dans l'attente de l'ouverture du portail de la parcelle, nous nous sommes regroupés dans le petit jardin public. Ceci a permis de repérer un arbre dangereux dans ce petit jardin public dédié aux enfants et situé juste à côté de la parcelle 49.

Sur le terrain de la parcelle 49 et concernant son devenir, AGIV a confirmé les priorités exprimées depuis plusieurs mois :

- le long de la rue de la Paix : installation de grilles du modèle utilisé pour le jardin public adjacent, permettant aux passants de voir la vie de la parcelle; un portail de 3 m de large facilitant l'accès de groupes (scolaires par exemple) et de véhicule pour la remise en état du terrain.
- le long de la parcelle 48 : édification d'une clôture du même type permettant le passage des petits mammifères, mais bloquant par exemple les chiens errants.
- en fond de parcelle : fermeture du passage utilisé par les squatters de la parcelle 48 pour se

rendre sur la parcelle 45.

- une partie notable du terrain est recouvert par une dalle bétonnée, qui a pu servir au stockage de matériaux (charbon) et qui est un obstacle à toute plantation. Cette dalle est largement fracturée et semble donc être de faible épaisseur : dans ce cas, elle pourra être éliminée sans demander de moyens particuliers en louant une benne à gravats. Pour conclure sur ce point, il faut aussi rapidement que possible établir un diagnostic.

F.A. a exprimé son accord avec ces priorités et s'est engagé à contacter les services municipaux concernés afin de réaliser les opérations énumérées ci-dessus, sur l'année 2019 sous condition de leur faisabilité budgétaire, sinon sur l'année 2020.

AGIV rappelle que l'association dispose d'une subvention départementale de 4 400 euros pour le projet, affectée en principe aux plantations. Cette subvention pourrait être utilisée pour ces premiers travaux, en échange de la réalisation par la mairie des plantations prévues, si cela permet d'éviter le blocage des opérations en raison des élections municipales de mars 2020, repoussant ainsi le vote du budget en avril 2020.

### **Finalisation du projet de convention**

La réunion s'est poursuivie à la mairie (17h-17h45) par la relecture du projet de convention proposée par AGIV en vue de la mise à disposition de la parcelle 49 pour le projet OCBO.

Quelques précisions ont été proposées et acceptées par les deux parties, sans modification des dispositions fondamentales.

- Plantations de végétaux à grand développement par AGIV avec l'accord de la mairie. La Mairie donnera une réponse sous 2 semaines sur son accord, sinon elle autorise tacitement AGIV à agir.
- Pour que la mairie confie les clés à un tiers pour accéder à la parcelle, deux options (non exclusives) sont évoquées :
  - Disponibilité des clés en mairie
  - Disponibilité d'un jardinier de la ville, qui peut ouvrir la grille ponctuellement

B.D. rappelle que AGIV est en faveur d'une implication municipale depuis l'origine du projet

F.A. : AGIV peut demander à la commune un budget annuel de fonctionnement d'OCBO, et la mise à disposition ponctuelle d'un jardinier de la ville pour l'ouverture et la fermeture du portail.

F.A. adresse la convention avec ses annotations au service juridique et s'engage à répondre sous 15j sur le principe.

### **Conclusion**

Cette visite a montré un accord global des parties en présence. AGIV se félicite de cette avalisation par la mairie du projet, tant dans son principe que dans sa réalisation, et se tient prêt pour démarrer OCBO dès que possible.